

## **Conseil Municipal 20 FEVRIER 2009**

**1° Achat matériel informatique et autres**

**2° Plan communal de sauvegarde**

**3° Subventions Associations 2009**

**4° ONF coupe de bois**

**5° Carte Communale**

**6° Acceptation d'une indemnité de sinistre**

**7° Emploi jeunes**

**8° Divers**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 20 FEVRIER 2009.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

#### **Etaient présents :**

M. DERU Claude - M. MULLER Serge - Mme DE GOBBI Sarah –  
- Mme TALAGA Joëlle - - M. SENSER Gérard - - M. MONTALBANO Jean-Pierre – Melle  
WEINACKER Angèle - M. GERARD Michel –  
M. MATZ Jean-Pierre - M. CLAMME André - Melle PICQ Anne-Louise- M. BIEGEL Fernand

**Absents excusés :** Mme MULLER Mireille - M. PENNERAD Pascal

**Procuration :** M. PENNERAD Pascal donne pouvoir à M. J-Jacques BALLEVRE

Secrétaire de séance : Mme THIEL Marie Noëlle

## 1° Achat matériel informatique et de machines pour les espaces verts

**Demande d'aide exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur**

**Le conseil Municipal examine les projets d'achats suivants :**

- Achat matériel informatique	1 466.50 € HT
- Achat d'une débroussailleuse	1 756.77 € HT
- Achat d'un aspirateur à feuilles	1 400.00 € HT
- Achat d'un moteur CombiSystème STHIL (avec accessoires)	736.46 € HT

**Vu que le montant prévisionnel estimatif des achats s'élève à 5 359.73 Euros HT.**

**Le conseil Municipal sollicite une aide financière exceptionnelle de Monsieur le Ministre de l'Intérieur afin de pouvoir acheter le matériel qui est nécessaire à la commune pour son évolution, le projet a une importance considérable pour la commune qui dispose de faibles ressources.**

## 2° Plan communal de sauvegarde

**Monsieur le maire expose et donne les explications sur le plan communal de sauvegarde de la commune qui a été établi par le cabinet RISK dans une démarche d'information préventive sur les Risques Majeurs. Gérer les risques pour un avenir serein.**

**Après en avoir discuté le Conseil Municipal demande à M. le Maire de prendre l'arrêté d'adoption du plan communal de sauvegarde de la commune d'ALTVILLER.**

## 3° Subventions Associations 2009

**Un nouveau formulaire a été élaboré pour les demandes de subventions et transmis à chaque association.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux différentes associations de la commune.**

↵ Société des mineurs	250.00 Euros
↵ Parents d'élèves	250.00 Euros
↵ Chorale Inter Paroissiale	250.00 Euros
↵ Chorale récré à sons	250.00 Euros
↵ Club Epargne	250.00 Euros
↵ Conseil de Fabrique	250.00 Euros
↵ Amicale des Sapeurs Pompiers	250.00 Euros
↵ Amicale du Personnel	70.00 Euros
↵ U.S.E.P	193.00 Euros
↵ ASSE de Lachambre	234.00 Euros (26 enfants x 9 Euros )
↵ ASSE de Altviller	279.00 Euros (31 enfants x 9 Euros )
↵ Club de Billard	250.00 Euros
↵ Notre dame du Rosaire	250.00 Euros

#### 4° ONF coupe de bois

La coupe de bois a été réalisée dans la parcelle 5 ( Rischstuden). L'O.N.F a coupé et débardé les grumes. L'opération bois de chauffage se fera prochainement.

20 personnes se sont inscrites, le tirage au sort des lots se fera le mardi 24 février à 18h à la Mairie.

Coût pour le particulier 6.00 € le stère avec la charbonnette gratuite.

Par contre il se rajoutera 3.00 € TTC par stère y compris pour la charbonnette pour les frais de prestation de l'O.N.F.

Des travaux d'investissements pour 2009 sont prévus dans la parcelle 3 (forêt Liebusch)

Coût approximatif de l'opération 3 000 €

#### Motion O.N.F

Attendu que,

- La FNCOFOR a toujours défendu le régime forestier et l'office national des forêts ; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144MC€/an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes forestières a 10 ou 12%,
- Face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13.8M€/an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui est redevable,
- L'Etat impose à l'office national des forêts, au travers de la RGPP, plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60M€ par an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,
- Le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. Puech, ancien ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009,

#### **Les communes forestières demandent :**

- Le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (source : ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- L'étalement des charges supplémentaires imposé à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- L'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,

- **Le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),**
- **La mise en place du fonds de mobilisation de 100M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la délibération ci-dessus.**

### **5° Carte Communale**

**Suite à la réunion avec le cabinet Aude du 23 janvier 2009 la commune n'a pas apporté d'autres changements depuis la présentation lors d'un précédent Conseil Municipal**

**Une présentation de la Carte Communale aux Personnes Publiques Associées est programmée le mardi 17 mars à 10h avant de lancer l'enquête publique.**

**Après l'enquête publique une réunion se fera afin de modifier la carte communale si nécessaire.**

**Le coût supplémentaire par réunion est de 305 € HT plus 13 € de frais de déplacement ces sommes seront inscrites au budget. (deux réunions supplémentaires sont prévues)**

### **6° Acceptation d'une indemnité de sinistre**

**Des dommages subis lors du vol avec effraction survenu le 08/09/ mars 2005 dans notre foyer communal, le tribunal a alloué à la commune une somme de 1375.44 Euros correspondant à son préjudice.**

**Maître Engler du barreau de Sarreguemines nous a fait parvenir un chèque de 360 Euros qui représente un acompte sur le coût du préjudice.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'indemnité de sinistre telle que proposée.**

### **7° Emploi jeunes**

**Le Conseil Municipal décide de lancer l'opération « Emploi Jeunes » durant les vacances scolaires (juillet août). Seul les jeunes âgés de 16 ans (révolus) à 18 ans seront concernés. Une réunion d'informations aura lieu ultérieurement.**

## **8° Divers**

**Les membres du Conseil Municipal ont été informés sur les différents points ci-dessous :**

- ❖ Honorariat à M. HARDY François (Maire) et M. HENRION J-Luc (Adjoint).**
- ❖ Repas des Aînés**
- ❖ Résultat de l'enquête publique des travaux du SIANA**
- ❖ Atelier Informatique.**  
**Une salle sera aménagée à l'étage supérieur de la mairie (tables et chaises seront achetées pour un coût de 900 €)**

**Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents**